

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 13 JUIN 2017**

---

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	John	Gyger	DCe	Président
	M.	Jérémy	Annen	LR+	Vice-président
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	Dce	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	Mme	Audrey	Zwicky	DCe	Conseillère
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

---

DCe : Démocrate-chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

**M. John Gyger**, président, accueille les membres du Conseil municipal ainsi que le public présent et ouvre la séance par ces quelques mots :

*« Monsieur le maire, Madame l'adjointe, Monsieur l'adjoint, Monsieur le secrétaire général, Madame la secrétaire générale adjointe, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers colistiers, cher public,*

*Je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil municipal du 13 juin 2017 en tant que nouveau président. En préambule, je tenais à vous remercier, chers collègues, de m'avoir élu à l'unanimité à la fonction de cette responsabilité sise au Conseil municipal de cette belle commune de Bardonnex. Je suis honoré de pouvoir siéger à cette fonction durant la législature 2017-2018, dont celle-ci est à mes yeux plus honorifique que médiatrice telle que l'on peut la percevoir auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève pour ne citer que celui-ci, mais qui a néanmoins un rôle important dont j'assumerai les tâches inhérentes avec intérêt, assiduité et objectivité. Sur ce laïus abrégé, je déclare ouverte ma première séance du Conseil municipal de ce 13 juin 2017. Vive Bardonnex, Vive Genève, Vive la Suisse ! »*

Avant de poursuivre, il excuse l'absence de Mmes S. Schrag et A. Zwicky.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 9 mai 2017
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1421 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2015 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)*
  - VI.2. *P-D 1422 Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées – Modification des statuts*
  - VI.3. *P-D-1423 Crédit d'investissement de CHF 460'000 destiné à des travaux de réfection d'une partie du chemin des Épinglis, à l'implantation d'un point de récupération et à l'installation d'un panneau d'orientation à l'entrée de la ZI Épinglis*
  - VI.4. *Rapport de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité : 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030. Rapporteur : Florian BARTHASSAT*  
*P-R-1042 Résolution relative à la 1<sup>ère</sup> mise à jour du Plan directeur cantonal 2030*
- VII. Élection du nouveau président de la commission Bâtiments et école
- VIII. Élection d'un membre au Conseil de la Fondation communale de Bardonnex pour le logement (FCBL)
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2017**

- ➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 9 mai 2017 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Lecture du courrier de M. J. Annen informant de sa démission de sa fonction de conseiller municipal en raison de son déménagement dans une commune voisine.
2. Lecture du courrier de M. J. Annen informant de sa démission, effective au 12 juin 2017, de sa fonction de vice-président de la FCBL (Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement).

## **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

### **1. Fiscalité**

**M. A. Walder** indique que la mairie a reçu la première évaluation de la situation 2017 relative aux personnes physiques. Le canton avait estimé, en automne dernier, la production 2017 à CHF 4'381'000.-. A ce jour, en prenant en compte les correctifs estimés, pour les années allant de 2013 à 2016, à CHF 165'000.-, le chiffre est de 4'571'000.-. Par contre, au niveau des personnes morales, l'estimation s'était portée à CHF 118'000.- ; CHF 133'000.- ont été inscrits au budget et, à ce jour, l'évaluation s'élève à CHF 55'000.-.

Sur cette base, le canton nous a communiqué son chiffre pour 2018 qui s'élève à 4'482'000.- pour les personnes physiques. Ce dernier ne tient évidemment pas compte d'une modification éventuelle du centime additionnel.

### **2. Administration communale**

28 personnes ont envoyé leur candidature pour le poste de comptable récemment mis au concours ; 12 ont passé le test de comptabilité dont cinq ont finalement été reçues par l'Exécutif et le secrétaire général. Le choix s'est porté sur Mme Marie-Laurence Michaud-Gaud qui habite Charrot et qui a signé sa lettre d'engagement il y a quelques jours.

M. A. Walder ajoute que les postes de réceptionniste et de technicien sont actuellement en procédure. Quant au remplacement de Mme E. Vachoux, patrouilleuse scolaire partant à la retraite, une décision sera prise lors de la prochaine séance de l'Exécutif. Enfin, il ajoute que la démission de l'assistante sociale a été enregistrée.

Concernant ce dernier point, **Mme B. Guex-Crosier** ajoute que la commune réfléchit à l'engagement d'un ou d'une auxiliaire le temps de repourvoir le poste. Ceci permettra d'assurer la pérennité des prestations à la population.

### **3. Cartes journalières CFF**

**M. A. Walder** signale que la situation qui s'était améliorée au mois d'avril, a été confirmée en mai. Si le rythme des ventes se maintient, le prix d'achat des abonnements pourrait être couvert en fin d'année.

#### **4. Halle artisanale**

**M. A. Walder** informe que sur les 19 baux à louer, six sont d'ores et déjà rentrés (représentant 38% du total de la surface) ; cinq sont conditionnés au retour de la demande d'autorisation (APA) pour l'aménagement des locaux (33% de la surface) ; quatre, sans demande particulière mais dont un peine à dénoncer son bail actuel (19% de la surface), sont en attente. Il reste également quatre éléments disponibles, d'une surface de 160 m<sup>2</sup>, ainsi que trois dépôts de 46 m<sup>2</sup>, 46 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup>. Quelques entreprises, actuellement en liste d'attente, seront prochainement contactées afin de sonder leur intérêt.

Au niveau de l'état locatif, représentant un montant de CHF 600'000.-, CHF 230'000.- sont signés, CHF 211'000.- sont conditionnés au retour des APA, CHF 109'000.- concernent les quatre personnes sans demande particulière et CHF 47'000.- les locaux encore à disposition. Vient s'ajouter la caserne des pompiers dont le loyer s'élève à environ CHF 100'000.- à partager entre les communes de Perly-Certoux et Bardonnex.

M. A. Walder communiquera l'évolution de la situation par courriel durant l'été.

#### **5. Plan de site de Compesières**

Suite à la mise à l'enquête publique, un certain nombre d'observations a été envoyé au canton. **M. A. Walder** a récemment rencontré le Service des monuments et sites (SMS) qui l'a informé que des accusés de réception avaient été envoyés aux expéditeurs sans autre réponse ou complément et que le plan de site de Compesières ne serait pas modifié en l'état. Ce dernier a ajouté qu'il ne pouvait pas imaginer que ledit plan de site ne soit pas adopté, sachant qu'il s'agissait, in fine, de la réhabilitation du site, la construction de l'école, la rénovation de la ferme, la restauration de la mairie, etc.

Afin de présenter la situation aux membres du Conseil municipal, en présence du SMS, M. A. Walder propose de fixer une séance de commissions réunies d'ici à la fin du mois de juin.

#### **6. EMS Résidence de Drize**

Suite au licenciement du directeur de l'EMS Résidence de Drize, le Conseil de Fondation travaille actuellement à son remplacement. Une décision devrait être prise le 26 juin prochain et **Mme B. Guex-Crosier** ne manquera pas de communiquer le nom du nouveau directeur en septembre prochain.

#### **7. AIMP Déchets**

**M. C. Creffield** indique que le contrat avec le nouveau prestataire, le consortium BARD'au tri, sera très prochainement signé. Il informe, suite à ce changement, que les déchets de cuisine ne seront plus collectés dans des conteneurs de 120 litres de couleur marron mais dans des conteneurs de 240 litres de couleur verte. Cette information fera prochainement l'objet d'un tous-ménages.

Il ajoute que la levée des déchets de cuisine a fait un bond au mois de mai puisqu'elle est passée à 19 tonnes.

#### **8. Signalisation verticale**

**M. C. Creffield** informe que les nouveaux panneaux de signalisation de vitesse ont été mis en place sur la route de Foliaz et sur le chemin d'Humilly ; l'installation sur le chemin des Epinglis suivra.

## 9. Travaux à Collonges-sous-Salève

Des travaux de génie civil et d'assainissement, pour une durée de six mois, sont en cours à Collonges-sous-Salève. Bien que l'information figurera dans le Bard'aujourd'hui qui sera distribué en début de semaine prochaine, **M. C. Creffield** signale que seul le trafic dans le sens Suisse-France sera possible sur la route de Genève, ce entre la route de Rozon, qui traverse la zone artisanale, et la route nationale. Le trafic en sens inverse sera dévié par la zone artisanale et la route d'Annecy. Élément important, il précise que les horaires d'ouverture et de fermeture de la barrière douanière de La Mure resteront inchangés.

## V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- terminé son étude en vue du préavis de la révision du plan directeur cantonal 2030.

Commission des bâtiments et école :

**M. L. Lavarini** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- principalement parlé de l'organisation de la Fête des Ecoles qui se déroulera le vendredi 30 juin prochain. A ce sujet, il précise que toute aide sera la bienvenue lors du service de l'apéritif communal qui prendra part aux alentours de 19h au hangar.

Commission environnement et développement durable :

**M. J. Annen** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des finances :

**M. G. Rana Zolana** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- visité la halle artisanale puis reçu la compagnie des sapeurs-pompiers pour un exposé de leurs activités.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. C. Cortiglia** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- fait une évaluation du chemin de la Peutasse,
- réfléchit à l'installation d'un complément d'aire de jeux entre les deux terrains de football.

Commission sociale et culture :

En l'absence de Mme S. Schrag, **Mme S. Cathrein** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- passé en revue les détails relatifs à la sortie des aînés qui se déroulera le samedi 16 septembre prochain,
- préparé sa prochaine rencontre avec la Fase et les jeunes de la commune en vue de l'organisation de la prochaine sortie qui aura lieu le 30 septembre prochain.

## VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

### 1. P-D-1421 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2015 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, dans un premier temps, rappelle que la Fondation est la propriétaire des murs tandis que l'Association en est la gérante. Elle poursuit en parcourant les comptes et leurs annexes de la Fondation. Elle relève, en 2016, un bénéfice enregistré de CHF 3'604.51 après avoir attribué une provision pour grands travaux de CHF 120'000.-. Présentant ensuite les comptes de l'Association, elle annonce un résultat d'exercice de CHF 391'356.90. Elle relève toutefois que le capital propre reste négatif pour un montant d'environ CHF 491'000.-.

Se référant au rapport de performance, elle indique un taux d'occupation de 99.55% et une moyenne catégorie PLAISIR (planification informatisée des soins infirmiers requis) de 7.60, correspondant à la moyenne cantonale. Elle relève que 50% des résidents, ou leur famille, ont un lien avec les trois communes partenaires.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1421.**

*D - 1421 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2015 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)*

*Considérant,*

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Gestoval Société Fiduciaire SA,*
- *l'assemblée générale du 26 avril 2017 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

#### **a Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'522'389.09 de charges et de CHF 1'525'993.60 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 3'604.51.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 3'604.51.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 23'870'381.42.

**b Association EMS « Résidence de Drize »**

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de l'association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 8'933'320.85 de charges et de CHF 9'272'332.75 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 339'011.90.
5. D'approuver l'augmentation du capital nette de CHF 339'011.90.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'889'647.53.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

**2. P-D-1422 Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées – Modification des statuts**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui indique qu'une incohérence a été relevée lors de la validation des statuts par le Grand Conseil. En effet, à l'art. 13, lettre e, il était mentionné « *d'engager et au besoin licencier le directeur et les employés, de fixer leurs traitements sur la base de la convention collective régissant les établissements médico-sociaux;* ». Or la Fondation est l'entité à laquelle appartient le bâtiment et qui n'a, dès lors, pas de raison d'engager du personnel sur la base de la convention collective qui régit les établissements médico-sociaux. Aussi l'article a-t-il été modifié comme suit : « *e) d'engager et licencier les collaborateurs, de fixer leur traitement selon les bases légales en vigueur, sur proposition du bureau;* ».

**M. A. Krasnosselski** demande des précisions quant à la base légale citée qui, selon lui, est un terme très flou.

**Mme B. Guex-Crosier** répond qu'il s'agit de l'effet recherché. Si une secrétaire est engagée, c'est selon les termes de la convention collective de travail (CCT) des secrétaires, etc., c'est pour cette raison qu'un terme général est utilisé.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1422.**

**D – 1422 Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées – Modification des statuts**

*Considérant,*

- *le courrier du 24 janvier 2017 du service de surveillance des communes, qui relève une incohérence dans les statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées,*
- *la pertinence, par conséquent, de modifier l'article 13, lettre e, du fait que le personnel engagé par la Fondation n'est pas soumis à la convention collective régissant les EMS,*
- *le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération,*
- *le vote favorable, à l'unanimité, des nouveaux statuts par les membres du Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, lors de sa séance du 26 avril 2017.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les nouveaux statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées validés par le Conseil de la Fondation et annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

**3. P-D-1423 Crédit d'investissement de CHF 460'000 destiné à des travaux de réfection d'une partie du chemin des Épinglis, à l'implantation d'un point de récupération et à l'installation d'un panneau d'orientation à l'entrée de la ZI Épinglis**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield**. Il rappelle qu'un crédit d'étude de CHF 45'000.- a été voté le 5 avril dernier afin de chiffrer les travaux de réfection de la route des Épinglis, pour la portion située entre le giratoire et la halle artisanale, en prenant en compte la reprise des eaux de surface et en définissant l'emplacement de la future déchetterie.

Les devis rentrés, M. C. Creffield indique que les travaux de réfection et d'assainissement ont été estimés à CHF 370'000.-. Ceux liés à l'installation d'un point de récupération et à une signalétique à l'entrée de la ZI Épinglis à CHF 90'000.-.

Il relève que l'étude a recommandé l'installation de bennes hors sol, plus adéquates pour une zone artisanale.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1423.**

*D – 1423 Crédit d'investissement de CHF 460'000 destiné à des travaux de réfection d'une partie du chemin des Épinglis, à l'implantation d'un point de récupération et à l'installation d'un panneau d'orientation à l'entrée de la ZI Épinglis*

*Considérant,*

- *la délibération D-1412 votée par le Conseil municipal le 5 avril 2017,*
- *l'étude menée à cet effet, qui conclut à :*
  - a. *la nécessité d'engager des travaux de réfection sur une partie du chemin des Épinglis, à proximité de la halle artisanale, qui prendront également en compte la gestion des eaux de surface,*
  - b. *l'opportunité qui est offerte par la construction de la halle artisanale de réaliser sur le site un point de récupération, accessible aux entreprises actuelles et futures situées dans la ZI Épinglis,*
  - c. *la pertinence d'installer à l'entrée de la ZI Épinglis un panneau d'orientation indiquant les noms de l'ensemble des entreprises qui sont ou seront présentes sur le site,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 460'000 destiné à des travaux de réfection d'une partie du chemin des Épinglis, à l'implantation d'un point de récupération et à l'installation d'un panneau d'orientation à l'entrée de la ZI Épinglis.
2. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous rubrique 6200.501.45, puis de les porter à l'actif du bilan, 6200.141.45, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit au moyen de 30 annuités dès 2018, par le compte de fonctionnement, 6200.331.45.
4. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de CHF 460'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

**4. Rapport de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité : 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030. Rapporteur : Florian BARTHASSAT**

**P-R-1042 Résolution relative à la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui remercie M. F. Barthassat, rapporteur, pour la qualité et la précision de son travail. Afin de remettre l'objet dans son contexte, il rappelle que la Confédération avait émis un certain nombre de réserves lorsque le Canton de Genève lui avait présenté son Plan directeur cantonal 2030. En effet, il était exigé qu'un certain quota de zones d'assolement soit conservé. La marge de manœuvre pour le canton de Genève étant très limitée, il a été décidé de réserver les zones pouvant être déclassées aux grands projets tout en attribuant 10 hectares aux communes rurales. Ceci a bien entendu une incidence sur la révision du Plan directeur communal actuellement en cours.

Aussi, la commission a-t-elle étudié tous les éléments modifiés concernant la commune de Bardonnex afin de jauger de son enclin à renouveler le préavis favorable qu'elle avait donné lors de la première révision. Elle a également profité de cette résolution pour coucher sur le papier les éléments qui figureraient dans le plan directeur communal révisé. Par clarté, elle a repris les chapitres du plan directeur cantonal (urbanisation, mobilité, espace rural et milieux naturels ainsi qu'approvisionnement, élimination, risques) en faisant ressortir les problématiques communales liées. Quelques éléments importants ont particulièrement été mis en exergue : rééquilibrer la commune avec des zones à bâtir à Bardonnex, poursuivre les projets publics sur le site de Compesières, rappeler que la zone de La Lissolle devait accueillir de l'activité et non du logement, etc. En effet, la zone sise entre l'autoroute et la Lissolle est clairement identifiée « activité et logement » alors que c'est un des lieux sur le canton où les plus gros développements sont prévus.

Dans cette zone, un P+R et un restoroute sont également envisagés. La commission a d'ailleurs proposé que ces deux projets se situent sur le même périmètre en intégrant une sortie d'autoroute sur le réseau cantonal et communal permettant de rallier directement la ZI Épinglis.

**M. M. Goldschmid** demande dans combien d'années ladite sortie d'autoroute pourrait voir le jour ?

Selon **M. A. Walder**, un projet autoroutier peut prendre une dizaine d'années, tout dépend de la volonté de réaliser un restoroute. Dans tous les cas, le P+R sera réalisé prioritairement ; il sera accessible par la route d'évitement de Perly mais une sortie d'autoroute à proximité serait plus intéressante.

**M. G. Rana Zolana** demande si la séance de commissions réunies prévue ne va pas à l'encontre de cette résolution ?

**M. A. Walder** répond par la négative car ce n'est pas le même sujet qui est traité.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de résolution 1042.**

R – 1042 Résolution relative à la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

*Considérant,*

- l'approbation du plan directeur cantonal 2030 par le Conseil fédéral le 29 avril 2015,
- les réserves du Conseil fédéral concernant les emprises sur la zone agricole et la volonté exprimée de les lever,
- la mise à jour engagée dès le mois de septembre 2015, laquelle permet également d'adapter le Plan directeur cantonal 2030 aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT1),
- l'enquête publique relative au projet de mise à jour du Plan directeur 2030 qui s'est déroulée entre le 2 décembre 2016 et le 15 février 2017,
- la décision d'ouvrir la consultation des communes et des territoires voisins dès le 16 février 2017 jusqu'au 16 juin 2017,
- la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 9 février 2017 concernant la consultation des communes sur la 1ère mise à jour du plan directeur cantonal 2030 qui demande de nous prononcer,
- les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 11 avril 2017,
- les travaux de la commission aménagement, urbanisme et mobilité du 22 mars, 12 avril, 3 mai. et 24 mai 2017,
- le rapport établi suite à cette étude,
- les votes de la commission aménagement, urbanisme et mobilité préavisant favorablement la 1ère révision du Plan directeur cantonal 2030 à l'unanimité,
- les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT).

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC).

*Sur proposition de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité,,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De préavis favorablement la 1<sup>ère</sup> révision du Plan directeur cantonal 2030 avec les remarques suivantes :

Le Conseil municipal relève la qualité du document qui, au niveau du canton, permet d'explicitier clairement les enjeux des quinze prochaines années, à l'horizon 2030.

Il regrette cependant le peu de perspective de développement sur la commune de Bardonnex, hormis le projet prioritaire entre l'autoroute et la Lissole.

La commune regrette également l'impact négatif posé par les exigences fédérales en matière de surface d'assolement (SDA). Elle est cependant consciente de son rôle de poumon vert de l'agglomération.

Cette situation, que certaines communes pourraient nous envier, pose néanmoins des problèmes au niveau de la cohésion sociale, du dynamisme et des synergies qui doivent animer la vie communale.

Le Conseil relève qu'elle est impuissante face au départ de ces jeunes habitants en raison de la difficulté de trouver des logements à des prix accessibles. Il craint que sa population ne devienne plus que des individualités, sans l'esprit d'une communauté vivante et dynamique.

Hormis le souci lié à sa population, le Conseil tient à compléter ses remarques en les classant selon les grandes thématiques du schéma directeur cantonal.

**URBANISATION**

Dans son plan directeur communal, validé en 2009, la commune avait pour ambition de rééquilibrer le poids de population entre les villages de Croix-de-Rozon et Bardonnex. Plusieurs projets sur Bardonnex étaient à l'étude et sont aujourd'hui abandonnés. A Croix-de-Rozon, au contraire, des projets supplémentaires vont être implantés. Cet objectif ne pourra dès lors que très difficile être atteint. Elle espère cependant pouvoir bénéficier de l'enveloppe de 10 hectares en emprise sur la SDA et dédiée aux extensions villageoises pour reprendre certains projets aujourd'hui suspendus.

S'agissant du projet urbain prioritaire Perly-Certoux – Bardonnex, la commune estime que ce périmètre ne doit pas accueillir de logements, car il sera très difficile d'intégrer cette nouvelle population. La commune comprend déjà cinq villages et fédérer cette population n'est pas facile. Dès lors, le Conseil municipal propose de développer cette zone uniquement avec de l'activité sans nuisance, ce qui permettrait de protéger les habitants de Perly-Certoux de l'autoroute et de la future route de desserte construite afin d'accompagner l'arrivée du tramway Genève-Saint-Julien.

Enfin, compte tenu de sa situation financière, un rééquilibrage du ratio nombre d'habitants / nombre d'emplois serait judicieux. La commune travaille déjà dans ce sens avec la densification de son actuelle zone industrielle.

Par ailleurs, la commune ne comprend pas que l'implantation de la route de desserte pour accompagner le tram ne donne pas lieu à une étude plus approfondie. Elle est disponible pour participer avec le canton à un comité de pilotage pour l'établissement d'un plan guide sur l'aménagement de cette zone. A son sens, le projet de restoroute et le projet de P+R devraient être implantés sur un même emplacement afin de préserver le potentiel de la zone. Un projet en partenariat public-privé pourrait être une solution avec le développement, par exemple, de commerces. Ceux-ci sont actuellement largement sous-dimensionnés dans cette partie du canton. L'idée ancienne d'une entrée attractive en Suisse depuis l'autoroute pourrait ainsi être réalisée avec un accueil et des produits régionaux.

### **MOBILITÉ**

Compte tenu de l'avancement du projet L1-L2, la commune trouverait judicieux que des éléments de modération de trafic soient indiqués sur les routes des différents villages.

Il y aurait lieu d'inscrire une piste cyclable entre Croix-de-Rozon et Carouge, projet souvent évoqué, mais dont les bandes cyclables s'arrêtent au niveau du bois du Milly.

Comme indiqué ci-dessus, le restoroute et le P+R doivent être impérativement sur le même périmètre. Par ailleurs, le restoroute devrait être ouvert sur les voiries cantonales et communales (comme à Estavayer). Cette proposition a pour objectif de fixer une route obligatoire pour les camions qui se rendent à la zone industrielle de Bardonnex. En effet, si l'objectif de prévoir un lieu de recyclage des matériaux de construction à Bardonnex est maintenu, il y a lieu d'en prévoir des accès limitant au mieux les nuisances pour les riverains.

La commune précise encore au sujet du trafic des camions qu'elle connaît actuellement un grave problème avec la traversée de Bardonnex-Nord. Cette desserte cantonale n'est absolument pas adaptée et il est impératif de trouver rapidement une solution.

Parmi les solutions, l'obligation définitive pour les camions de passer par le chemin de la Chatière en sortie de l'autoroute de contournement ou l'aménagement du chemin des Chouettes et de Pierre-Grosse en véritable desserte. Ce dernier projet est inscrit dans le plan directeur communal 2009. Un échange de dessertes canton-commune pourrait être opéré à cette occasion. Le canton aménageant la route de contournement et la commune reprenant les aménagements de mobilité sur la route de Cugny.

Enfin, la commune trouverait judicieux de modifier la desserte des bus 44 et 46 afin qu'elle soit raccordée au Léman express. Une liaison Croix-de-Rozon-Compesières serait également utile pour les écoles, l'accès à la mairie et l'accès au lieu de fêtes communal (Compesières).

La commune aimerait également voir se développer un axe de mobilité douce entre Bardonnex et Perly-Certoux afin de rapprocher les transports collectifs des habitants du village de Bardonnex.

### **ESPACE RURAL**

La commune demande au canton d'avoir plus de souplesse concernant la zone agricole spéciale (ZAS) afin de maintenir des exploitations viables sur la commune.

Le développement d'habitations doit pouvoir se faire principalement à Bardonnex dans un objectif de rééquilibrage, ceci avec la réserve de déclassement de 10 hectares prévue à cet effet. Il faut préciser que la commune de Bardonnex ne possède déjà plus de zone à bâtir disponible.

### **APPROVISIONNEMENT, ÉLIMINATION, RISQUES**

Selon le discours de Saint-Pierre, le Conseil d'État avait émis l'objectif d'enterrer des lignes hautes tensions. La commune de Bardonnex serait très heureuse de voir disparaître la ligne qui la traverse de l'est à l'ouest.

Le canton a pour objectif de créer des lieux de recyclage sur le canton pour des matériaux de récupération. Bardonnex semble désigner pour un tel lieu (gravière des Épinglis). Il y aurait cependant lieu d'étudier très sérieusement la question des accès, lesquels représentent une grande difficulté et une grande source de nuisances.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

### **VII ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION BÂTIMENTS ET ÉCOLE**

**M. J. Zwicky**, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **M. John Gyger**, au poste de président de la commission Bâtiments et école.

➔ **Cette candidature est approuvée par acclamations.**

### **VII ÉLECTION DU NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT (FCBL)**

**Mme M. Barrillier**, au nom du groupe PLR+, propose la candidature de **Mme Sonia Cathrein**, en qualité de nouveau membre du conseil de la FCBL.

➔ **Cette candidature est approuvée par acclamations.**

**Mme B. Guex-Crosier** remercie M. J. Annen pour le travail qu'il a effectué au sein de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement. Elle a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec lui en qualité de vice-président. Elle se réjouit de l'arrivée de Mme S. Cathrein ce qui permettra de féminiser le Conseil de Fondation au sein duquel elle se sentait un peu seule parmi tous ces messieurs.

### **IX PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

#### **1. Halle artisanale**

Les premiers locataires prenant prochainement possession de leurs locaux à la halle artisanale, **M. M. Goldschmid** demande si une verrière d'accueil, ou autre, est prévue ?

**M. A. Walder** informe que l'accueil des nouveaux habitants, prévu le 18 septembre prochain à 18h30, se déroulera à la halle dans l'espace dévolu à la caserne. Les travaux de transformation ne devraient en effet pas avoir commencé, la commune de Perly-Certoux votant la semaine prochaine et le délai référendaire courant jusqu'à mi-septembre.

## **2. Pont de la Savate – chemin de la Checande**

En vue des travaux à Collonges-sous-Salève, **M. L. Lavarini** propose qu'une surveillance plus accrue soit opérée afin de limiter le passage de frontaliers qui emprunteraient illicitement le chemin de la Checande, puis le pont de la Savate, pour franchir la frontière.

**M. C. Creffield** l'informe que la police municipale a déjà effectué quelques contrôles fructueux. La commune contactera prochainement les Douanes suisses afin de récupérer et réparer, à ses frais, la barrière endommagée l'été dernier afin de la remettre en place.

## **3. Sortie du Conseil municipal**

**Mme S. Cathrein** tient à remercier les organisateurs de la sortie du Conseil municipal à laquelle elle a eu beaucoup de plaisir à participer.

**M. A. Krasnosselski** se joint à ses remerciements et relève la convivialité de la sortie.

## **4. Déchets et déchetterie**

**M. A. Krasnosselski** signale que la poignée du portail de la déchetterie de Fémé est cassée et que le portail situé à l'arrière des bennes a visiblement été enfoncé par un camion. Il aimerait savoir qui paie ces réparations. En outre, il demande ce que deviendront les poubelles brunes prochainement remplacées par des conteneurs verts.

**M. C. Creffield** l'informe que les poubelles seront reprises par le prestataire actuel qui les avait mises à disposition. Concernant les travaux de réparation, s'il peut être démontré que les dégâts ont été causés par notre prestataire, les frais de remise en état lui seront facturés.

## **5. Remerciements**

**M. A. Krasnosselski** remercie M. J. Annen pour son travail au sein du Conseil municipal et de la FCBL.

## **6. BPA – Bureau de prévention des accidents**

**M. A. Krasnosselski** a reçu un rapport relatif aux accidents et à la sécurité routière en Suisse. Il le tient à disposition de toute personne intéressée.

## **7. Point de presse du Conseil d'Etat du 7 juin dernier**

**M. J. Gyger** relève et cite quelques passages du point de presse du Conseil d'Etat du 7 juin dernier :

- *Le Conseil d'Etat a adressé ses vives condoléances au représentant permanent du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, suite à l'attentat survenu dans le quartier du London Bridge samedi 3 juin dernier.*

*Très touché par cet évènement, qui survient peu de temps après l'attentat de Manchester, le gouvernement genevois a tenu à s'associer à la douleur éprouvée par le peuple britannique et adresse ses vœux de prompt rétablissement aux blessés.*

- *Le Conseil d'Etat a adopté les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) des communes de Bardonnex, Bernex, Choulex, Confignon et Perly-Certoux. Le PGEE, qui remplace le plan directeur des égouts datant d'une quarantaine d'années, est un outil communal de planification de l'assainissement des eaux, qui traite de la gestion et de l'évacuation des eaux usées et pluviales. Il fixe dans un plan d'actions l'ensemble des mesures à réaliser sur le territoire communal en matière d'assainissement des eaux, à l'horizon des 15 à 20 prochaines années. (...)*
- *Le Conseil d'Etat a procédé ce matin à l'assermentation de Mme Béatrice Hirsch en qualité d'adjointe au maire de la commune de Troinex. Suite à la démission de M. Lionel Courbat, le Conseil d'Etat avait fixé au dimanche 21 mai 2017 la date d'une élection complémentaire (voir point presse du 11 janvier 2017). Mme Hirsch ayant atteint la majorité absolue dès ce premier tour de scrutin, elle entre en fonction dès ce jour afin compléter l'exécutif troinésien aux côtés de M. Guy Lavorel, maire, et M. Marc Truan, adjoint.*

## **8. Stop TISA**

Faisant suite au courrier du 13 avril 2017, les documents reçus en 2014 ainsi que la résolution 1037 votée en séance plénière ont été transmis aux membres du Conseil municipal. Selon **M. A. Walder**, celles ou ceux qui le désirent ont ainsi toutes les cartes en main pour, selon leurs souhaits, présenter un projet afin de déclarer la commune de Bardonnex Hors TISA.

## **9. Plan de site de Compesières – Séance de commissions réunies**

Après plusieurs tours de tables, il sera proposé au SMS de tenir une séance le 3 juillet à 18h30 au sujet du plan de site de Compesières.

## **10. Théâtre' à l'air**

**Mme B. Guex-Crosier** informe que la compagnie Théâtre' à l'air se produira dans la cour du centre communal le 31 août prochain à 20h. En cas de mauvais temps, la manifestation sera déplacée à la salle polyvalente.

## **11. Démissions**

**M. G. Rana Zolana** aimerait particulièrement remercier MM. J. Annen et L. Lavarini, tous deux démissionnaires, avec lesquels il a particulièrement apprécié de travailler dans le cadre du bureau du Conseil municipal 2016 – 2017.

Acclamations.

A cette occasion, **M. J. Gyger**, au nom du Conseil municipal, leur remet un cadeau de départ.

## **IX CALENDRIER**

<b>Commissions</b>	Aménagement, urbanisme et mobilité	05.09.17	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	12.09.17	18h30	Salle des commissions

Environnement et développement durable	22.06.17	18h00	Café Babel ou La Comète
Finances, économie et sécurité	- . - . -		
Routes, travaux, et emplacements communaux	14.06.17	19h00	Salle des commissions
	13.09.17	18h30	Salle des commissions
Sociale et culture	11.09.17	18h30	Salle des commissions
	05.10.17	18h30	Salle des commissions
	27.11.17	18h30	Salle des commissions
Bureau	24.08.17	18h30	Mairie
Conseil municipal	05.09.17	20h30	Salle des Chevaliers
Course du Conseil municipal	09.06.18		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h03.

John Gyger, président

Genève, le 15 juin 2017/fb